



République et canton de Genève

Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **29 octobre 2018**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE 286'299.10 F RELATIFS À LA RÉNOVATION DE L'IMMEUBLE 2-10 CORDONNIÈRES, SIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE N° 1862

Le Conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'accorder un crédit complémentaire de **286'299.10 F** pour couvrir le dépassement (après le décompte final) du crédit de **1'986'299.10 F** dans le cadre de la rénovation de l'immeuble 2-10 Cordonnières, sis sur la parcelle communale N° 1862.
2. De financer ce crédit d'investissement complémentaire par les fonds propres de la commune.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 17.12.2018

Presinge, le 7 novembre 2018

.....